

Déclaration liminaire faite par la CGT-INRA

Madame, Messieurs, Chères et chers Collègues,

A l'orée de ce Comité Technique Paritaire, nous souhaitons intervenir sur trois points qui illustrent les conséquences pour l'INRA et ses personnels de l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques :

- 1) le budget primitif pour 2011,
- 2) le projet de création de corps interministériels de Techniciens et d'Adjoints Techniques de Recherche et de Formation qui peut à court ou moyen terme concerner les TR et les AT des EPST,
- 3) la stratégie immobilière mise en œuvre.

1. Le budget primitif pour 2011

Lors du CTP du 2 décembre 2010, nous protestions contre le flou que la Direction générale de l'INRA entretenait autour du projet de budget dont tout annonçait que la hausse en Euros courants serait largement insuffisante pour compenser l'inflation, nous protestions contre la suppression annoncée de quarante ETPT de titulaires, techniciens, chercheurs et ingénieurs ([CTP du 02/12/2010](#)).

Lors du CA du 14 décembre 2010, les administrateurs représentants du personnel ont condamné unanimement le budget primitif 2011 que la Direction générale de l'INRA soumettait à sa délibération ([CA du 14/12/2010](#)).

Lors de la séance plénière de la Commission Administrative Paritaire des Chercheurs, la délégation CGT-INRA dénonça ce budget et ses effets délétères sur la vie quotidienne des unités. Elle dit la très forte variabilité allant de la stagnation jusqu'à -27%, du ratio 2011/2010 des unités selon les départements. Cela crée des inégalités flagrantes entre agents, parfois même au sein d'une même unité de recherche comme dans le cas des TGU. Notre délégation rappela notre revendication de porter la valeur annuelle de la « part chercheur » ou, pour parler politiquement correct, du « ratio entre la subvention d'état et le nombre de chercheurs et d'ingénieurs » à 20 000 EUR ([CAP Plénière Chercheurs du 27/01/2011](#)).

Face à ces protestations, la Direction générale de l'INRA se félicite, elle est d'ailleurs bien la seule, que le budget 2011 ait été voté en progression (extraits des Vœux 2011 de Madame la Présidente).

Ce déni affiché de la réalité, cette application des principes de base de la Révision Générale des Politiques Publiques (approche purement comptable, réduction des coûts et du nombre de fonctionnaires) a conduit notre syndicat à lancer une **campagne pétitionnaire contre le budget primitif 2011**; nous déposerons ici même les **1 125 premières signatures**.

Venons en aux conséquences des choix de la Direction Générale.

En prévoyant de ne recruter que 65 chercheurs en 2011 contre 70 en 2010 et que 190 techniciens et ingénieurs contre 226 en 2010, la Direction Générale de l'INRA réduit les ETPT de fonctionnaires de 8 529 en 2010 à 8 483 en 2011.

En cette période où la recherche scientifique est contestée jusque dans son essence même, où les disciplines scientifiques stagnent voire régressent dans l'enseignement, cette réduction du nombre de chercheurs gage l'avenir et l'attractivité même de nos métiers.

Cette réduction du nombre de techniciens et d'ingénieurs accroîtra à court terme le transfert vers les unités et l'externalisation d'activités d'appui qui relèvent actuellement des SDAR (entretien, communication, informatique, ...) et donnera des arguments à ceux qui souhaitent réduire de manière drastique le nombre de fonctionnaires (Mancel et Jacob).

Les choix de la Direction générale conduisent à :

- réduire de 125 000 EUR la dotation de base d'une UMR de Tours,
- réduire de 10% les crédits de fonctionnement courant, de 5% les dépenses d'intervention et de 25% les investissements d'équipements lourds sur le centre de Jouy,
- réduire de 10,5% le budget à répartir entre les unités du département GA,
- augmenter de 1,15% en EUROS courants de la part chercheur, pardon du ratio, dans le département EFPA, donc en fait la laisser stagner.

2. Le projet de création des corps interministériels de Techniciens et d'Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

Notre syndicat vient d'alerter l'ensemble des agents de l'INRA de la création imminente (le CTPM doit donner son avis sur ce projet la semaine prochaine) des corps de Techniciens et d'Adjoints Techniques de Recherche et de Formation par fusion des anciens corps avec ceux des Techniciens et d'Adjoints Techniques de Laboratoire dans le corps de catégorie B créé par le décret 2009-1388. Ce nouveau corps serait placé sous l'autorité du ministère chargé de l'enseignement supérieur alors que les anciens corps relevaient du ministère de l'éducation nationale.

Toujours dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement projetait de sortir ces corps du champ de la Fonction Publique d'État. L'action déterminée des organisations syndicales, a conduit le gouvernement à, temporairement au moins, abandonner cet objectif.

En raison de la très grande proximité entre le décret 85-1534 du 31 décembre 1985 qui fixe le statut des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation et le décret 83-1260 qui fixe le statut des fonctionnaires des EPST, ce projet nous concerne au premier chef.

Les conséquences pour nos collègues techniciens des dispositions du décret 2009-1388, que nous avons fortement dénoncés en mai-juin 2009 (*sélection professionnelle pour accéder au grade médian, accès très limité au grade supérieur*) demeurent malgré quelques modifications techniques à la marge. ([Réforme de la catégorie B](#)). La possibilité de recruter des candidats titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS et DUT) dans le grade médian de techniciens fermera de fait l'accès de ce type de candidats au corps des AI et donc à la catégorie A de la Fonction Publique.

La CGT-INRA s'opposera fermement à ce projet, en premier lors du prochain CTPM, et dénonce dès aujourd'hui la stratégie du gouvernement de parcelliser, de saucissonner le dossier **et demande l'ouverture de négociation tant en ce qui concerne le devenir des corps de catégorie B que celui des corps de catégorie A, avec en particulier le devenir des AI pour lequel demeurent nos revendications en faveur des « Laissés pour Compte ».**

3. La stratégie immobilière mise en œuvre

Présenter comme une stratégie immobilière des opérations qui consistent à réduire une part importante du patrimoine bâti de l'INRA dans le but avoué de réduire les coûts et d'appliquer à l'INRA des normes et des ratios totalement déconnectés de la réalité des activités passées, actuelles et futures de l'INRA est la parfaite illustration des conséquences de l'approche purement comptable prônée par la Révision Générale des Politiques Publiques.

Conclusion

Pour toutes ces raisons, la CGT-INRA, qui a dénoncé, à maintes reprises, les effets ô combien pervers de la Révision Générale des Politiques Publiques, s'opposera de tout son poids aux mesures qui dégraderont encore plus le service public

Pour ces raisons, la CGT-INRA propose à ce Comité Technique Paritaire de s'opposer au budget primitif 2011.

Motion commune des quatre organisations syndicales

Le CTP de l'INRA, réuni le 4 Février 2011, considère que le budget 2011 de l'Institut va à l'encontre des besoins de développement de la Recherche Agronomique publique, avec une baisse extrêmement importante du soutien de base alloué aux départements, qui se traduit aussi par une disparité complète entre unités (UR et UE) résultant du maintien des dispositifs dits « incitatifs », les services d'appui étant encore plus mal lotis.

Dans de telles conditions, le CTP dénonce la mise en place des méta-programmes devant à terme consommer 1/3 des moyens de fonctionnement et des postes.

Le CTP demande également que l'ensemble des possibilités d'emplois soit utilisé, et que les 40 postes gelés soient débloqués.

Motion adoptée par 10 Pour (CGT, CFDT, CFTC, SUD), 10 NPPV (Administration).

Echanges entre la Direction Générale et les organisations syndicales suite aux déclarations liminaires des syndicats

Marion Guillou - Le ministère a autorisé les EPST à constituer le fonds de réserve sur la base du taux réduit de 0,5% au lieu de 1%. Les 4,2 M€ correspondants, non mis en réserve dans le budget primitif, seront réinjectés dans le budget lors de la Décision Modificative n°1 (DM1).

Michel Eddi - Au niveau aspect statutaire, il n'y a aucune information particulière sur la réforme de la

Catégorie B mais celle-ci devrait être réalisée avant la fin 2011.

CGT : quelle information a reçu la DG sur une application potentielle aux ITA de la réforme du statut des Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation ITRF ? Y a-t-il eu des consignes du ministère ?

Michel Eddi : pas d'information, mais une réunion d'échange est prévue au ministère sous 4-6 semaines.

Laurent Hémidy : vos inquiétudes seront portées au ministère par la DG.

CGT - Nous demandons que le point sur les élections au Comité Technique et aux Commissions Administratives Paritaires soit mis à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et non traité comme un point divers

Marion Guillou - D'accord, ce point est recevable.

Budget Primitif 2011

François Chamblain - Présentation déjà votée au CA, donc présentation des choix faits dans les orientations. Budget à 844 M€ (hausse due aux contrats et soutiens finalisés, et ressources propres en augmentation de 15,4 % (dont 30 M€ au titre des CPER 2011))

Recours au fonds de roulement de 1,6 M€ notamment pour action de construction sismique aux Antilles.

Mise en réserve de 8,4 M€, donc budget utilisable à $(844 - 8,4) = 835,6$ M€, la moitié de ces 8,4 sera budgétisée lors de la DM1. Augmentation du financement de la masse salariale de 13,42 M€

Bailleurs de fonds : ANR 37,6 M€, Europe 24,3 M€, entreprises privées 9 M€

Les ressources propres seront affectées aux unités ou aux opérations qui les génèrent (car elles doivent être justifiées, et ne sont ponctionnées que de 4% en frais de gestion); elles ne constituent donc pas une ressource substituable aux subventions pour financer les charges collectives.

Pour boucler le budget 2011, il y avait besoin de financement sur subvention de 13,1 M€: réalisé en privilégiant le fonctionnement de la recherche et en diminuant les fonctions de soutien et de support (-10 % sur les crédits de fonctionnement courant et -5% sur les dépenses d'intervention), soit une baisse de l'investissement lourd de -2,3 M€ et de l'entretien lourd du patrimoine de -1,2 M€

Réduction des postes de 5 chercheurs, et de 36 IT (soit -40 ETP par rapport à 2010).

En 2011, il y aura donc 8 483 ETP titulaires sur 9 234 ETP.

Laurent Hémidy - Concours 2011 : Pour les chercheurs : 50 CR2, 4 CR1, 2DR1 sur profil, 9 CR1 sur projet (soit 65 postes contre 70 en 2010). Objectif de 14 chaires d'excellence (6 sur 2009-2010).

Pour les ITA : 25 IR + 38 IE + 22 AI + 67 TR + 38 AT (soit 190 postes en 2011 contre 226 en 2010).

Départ en retraite : il y a eu 232 départs en retraites contre 228 prévus en 2010 : même estimation pour 2011.

Ratios de promotion de grade et corps maintenus.

Concours internes : 43 concours internes sur postes profilés en 2011 et 61 exploitations de liste complémentaires des CIPP de 2010.

Espace statutaire Catégorie B : 2 600 agents concernés (2 703 TR en 2010 ???).

Dotation stable à l'ADAS, et maintien des dispositifs de politique sociale. 36 accueils handicaps par voie contractuelle en 2011. 40 nouveaux contrats d'apprentissage en 2011.

CGT - Avec -2,7 % au niveau des départements, et -4% d'inflation, « privilège » très relatif pour les activités de recherche. A la louche 100 M€ au fonctionnement d'État contre 186 M€ sur ressources propres, c'est-à-dire 35% vs 65% = fort pilotage par l'extérieur de l'INRA. On ne se félicite pas de cette augmentation de ces ressources propres, car la dépendance est encore plus grande. Tour de passe-passe financier, car si augmentation de quelques pourcents, il n'y a aucune mention du transfert de charges en matière de retraites. Les départements déclinent ces baisses de façon différenciée, et on met 3 M€ sur les méta-programmes + 1 M€ doté aux alliances et Agreenium, alors que le soutien de base des unités baisse. Nous constatons que des motions ont été votées unanimement par les Conseils Scientifiques d'autres EPST pour dénoncer ces budgets. Nous espérons qu'il en sera de même à l'INRA. En Commission Administrative Paritaire CR/DR, la suppression des parts chercheurs à des chercheurs qui n'étaient pas non publiants par des Chefs de Départements a été remise en cause par François Houlier. Nous demandons à Mme Guillou de confirmer cela. Nous proposerons au CTP une motion sur le budget (NDLR : Cf. motion en page 1 de ce document).

CGT - Même si les ressources propres ne sont pas substituables aux subventions d'État, nous nous en servons, dans la mesure du possible pour couvrir certaines dépenses. Les promotions de grade à 10-11 % pourraient être améliorées, d'autant plus que certaines ne coûtent pas chers et donc pèsent peu sur le budget.

CGT - Puisque la dotation au secteur social reste stable, il y aura diminution des prestations sociales au personnel... Nous demandons la revalorisation des ratios promus/promouvables. Quelle est la part dédiée au

transfert de charges au titre des retraites ?

CGT - Un autre budget était possible... dans un contexte budgétaire tendu (et encore plus sur 2012 et 2013), les choix faits seront de mauvais choix. Nous sommes contre les alliances qui budgètent sans servir à grand chose. Les orientations des Chefs de Départements s'effondreront, car ce sont les chercheurs qui piloteront à terme. La DG n'a que l'illusion du pouvoir... A terme, l'INRA deviendra petit à petit une agence de moyens et les unités, des hôtels à projets. Il faudra un jour en sortir.

Michel Eddi - Oui, c'est un budget difficile. Et il sera pire en 2012 et 2013. Et il faut faire des choix qui doivent avoir des effets mais qui sont critiquables. Il a fallu dégager 10 M€ sur 100 M€. Le CTP n'a pas compétence à discuter des orientations budgétaires. La mise en réserve dégagée sera prise en DM1, avec un comportement raisonnable au fil de l'eau en fonction des besoins. L'augmentation de la masse salariale de 13,2 M€ couvre en fait 7,9 M€ pour les retraites, soit seulement 5,3 M€ en augmentation réelle. La DG essaie de maintenir une capacité de pilotage : gel de 40 postes en 2011, et volonté de faire baisser les budgets d'intervention, sans toucher aux dotations aux unités. Capacité des Chefs de Départements à orienter leur politique incitative comme ils le souhaitent. Il va falloir changer les règles pour pouvoir ponctionner sur les ressources propres afin de continuer à assurer le métabolisme de toutes les unités.

CGT - Malgré votre démarche volontariste, dans la réalité il va falloir renégocier tous les contrats pour pouvoir couvrir des dépenses de ce type.

Audit sur l'optimisation des fonctions support de l'INRA

Michel Eddi - Remis début 2011 à l'INRA. Sera rendu public le 11 mars au CTP, et le 7 avril au CA. Production de la réponse de l'INRA au CTP en mai et au CA en juin. Audit d'autres EPST en juin, puis la fin vers fin 2011. Il y aura un autre audit sur les fonctions de soutien vers fin 2011.

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Pierre-Henri Duée - 34 Millions de m² de bâti pour l'État. Nouveau cadre : France Domaine + Conseil Immobilier de l'État. Recensement et schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Conséquences : recensement et fiabilisation du patrimoine, évaluation de ce patrimoine, et mise en œuvre d'une gestion dynamique sur 5 ans.

Document d'orientation présenté au CA en octobre 2009 (optimum de 12 m² surface utile nette par agent).

INRA = 2 522 bâtiments, valeur patrimoniale de 814,1 M€

INRA 2010 : 1 130 710 m² dont 87% en propriété directe, avec 14 m² par ETPT.

Fiches bâtimentaires établies par centre.

Informatisation du pilotage et de la gestion de la fonction immobilière (module PeopleSoft, en lien avec la BD de France Domaine).

Dédier une structure aux affaires foncières et immobilières au sein de la MICSDAR.

Réduction de 10% des surfaces bâties de l'INRA d'ici 2014 pour atteindre 1 Million de m² (soit environ 113 000 m² en moins).

2007 à 2010 : 62 067 k€ de travaux (dont 28 398 k€ CPER) et 18 723 k€ de récurrent, soit 19 €/an/m² de Surface Hors Œuvre Nette.

CGT - Exercice pratique de la RGPP. Il faut baisser de 15 % en tripataillant. On ne peut pas affirmer que c'est un exercice intéressant comme le laisse entendre la DG. France Domaines, c'est le RFF du patrimoine immobilier de l'État... La gestion du bâti va être dévolue à quelqu'un d'autre que notre Institut (dissociation entre le propriétaire et l'utilisateur). Où est la jonction entre stratégie immobilière et stratégie scientifique ?

CGT - c'est le bien être du personnel qui est mis en avant pour démarrer ce projet. En quoi la recherche publique doit-elle être rentable ? L'INRA va devenir à terme locataire de ses bâtiments... Comment comptabilise-t-on l'accueil des acteurs extérieurs des UMR ? La démolition aura un coût ... Les logements et les bâtiments sociaux seront les premiers à trinquer dans cette affaire.

DG - Les serres font partie du patrimoine immobilier mais pas du bâti.

DG - Hétérogénéité intra-centre en m² alloués aux ETP (varie de 10 à 24 m²).

CGT - Cohérence d'ensemble visant à rendre les équipes de recherche volatiles et locataires de leurs locaux, donc visant à rendre les équipes mobiles dans leur cadre d'exercice.

Michel Eddi - Dans ses objectifs politiques, celui de réduction de 10% des SHON est un objectif propre à la

DG. Le cadre scientifique de construction immobilière existe et fonctionne, mais il faut consolider politique scientifique et immobilière des centres et du national pour rationaliser l'utilisation. La réduction de 10% des surfaces bâties s'inscrit dans une trajectoire de modernisation et de maîtrise des coûts = cadre documenté. L'INRA restera propriétaire au maximum de ses bâtiments.

Modalités des prochains votes

Michel Eddi - Les votes se feront par voie électronique ou ne se feront pas. Le CTP du mois de mai se prononcera sur le mode d'élection.

CGT - Les textes en préparation (décret sur les Comités Techniques, et décret modifiant le décret relatif aux Commissions Administratives Paritaires) indiquent qu'il peut (et non qu'il doit) être recouru au vote électronique. La CNIL recommande, lorsque l'accès aux moyens de vote électronique n'est pas assuré pour tous, de prévoir un mode manuel. Le problème est celui de l'accès à Internet égal pour tous. Nous voulons que le personnel puisse voter, la DG décide qu'on ne peut pas faire autrement à 8 mois du scrutin. Dans le dernier projet de décret relatif aux Comités Techniques, le vote par voie électronique ne représente qu'un alinéa parmi les autres moyens décrits. La CGT estime que la Direction Générale ne peut garantir une égalité d'accès pour toutes les catégories, comme pour toutes les implantations, par rapport au vote électronique. Elle demande donc à nouveau l'abandon du vote électronique. Organiser trois scrutins à la fois, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

DG - Matériellement il y aurait eu 38 (1 CT, 7 CAPN, 30 CAPL) urnes à établir en même temps... C'est une contrainte technique. J'entends vos craintes, mais testons ensemble un nouveau mode de vote. S'il y a inégalité, il faut tenter de résorber ces problèmes. Il doit y avoir plus de votants. C'est un choix d'établissement d'utiliser le vote électronique.

CGT - Nous ne sommes pas mandatés pour faire des paris avec la DG. Les enjeux sont énormes en tant que représentativité des OS. Nous ne pouvons pas prendre le risque de désacraliser de telles élections. Nous réfutons que notre attitude soit traitée de ringarde. Nous pouvons nous engager à fournir les personnes pour dépouiller les votes. Il y a un caractère sacré de déposer un vote dans une urne ou dans une BAL (cas des code-barres au CNRS).

CGT - Si test il doit y avoir, faites-le lors d'élections ayant moins d'enjeux généraux, pour une élection à un gros conseil de centre par exemple. Si la direction générale persiste dans son intention d'utiliser le vote électronique pour le CT alors qu'elle ne peut visiblement garantir une égalité d'accès à tous les agents, la CGT utilisera tous les moyens légaux pour s'y opposer.

Point sur le centre INRA de Lille

Pierre Paris - Les agents qui ne pourraient aller à Mons ou Versailles prendront RDV avec Thierry Boujart pour étudier leur dossier. Vers fin Juin, il y aura établissement d'un plan général de fonctionnement pour que ce soit actif début 2012.

CGT - C'est un plan social, où les agents sont victimes. La DG doit trouver les moyens pour que ces agents restent sur Lille Métropole Communauté Urbaine. La Direction générale a dit ici même lorsque nous avons parlé du devenir des agents de la Mission des Relations Internationales que la note de service sur les unités en restructuration ne s'appliquait pas aux fonctions d'appui et donc pas aux agents des SDAR.

DG - Il y a problème pour cinq agents actuellement. Il y a seulement application par analogie à la note de service.

Points divers

Départ en retraite au titre de parents de 3 enfants - 41 dossiers au 31 décembre 2010. Ceci correspond donc à environ 4 fois plus de demandes que pour les années précédentes. Sur ces 41 dossiers, il y a 7 dossiers déposés par sécurité.

Revalorisation des points de sujétion - Pas envisageable dans le cadre budgétaire actuel. L'augmentation du point d'indice FP a été de 2,8 % depuis 2002. La DG s'engage à évaluer le montant de la revalorisation et des rappels depuis 2003.

Conseillers en orientation - Leur rapport de 40 pages est en ligne sur l'intranet RH.